

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-7-2

Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,
- Vu l'intervention de Mme Bernadette GROFF, Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 25 000 € au profit de l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération,
- 2) Approuve la convention de partenariat jointe en annexe 2 à la présente délibération avec l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- 3) Prend acte de la démarche engagée par le Département et les Communautés de Communes du Val d'Argent, Sundgau et Thann Cernay pour la constitution d'un OpenLab, étant précisé qu'une convention à intervenir entre les partenaires sera proposée à la validation de la Commission permanente courant 2020 ; attribue et autorise à ce titre le versement d'une participation de 5 000 € en faveur de la Fédération Arts Vivants et Départements, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération,
- 4) Impute les recettes correspondantes d'un montant global de 1 500 €, réparti à parité égale (soit la somme de 500 €) auprès des Communautés de Communes du Val d'Argent, Sundgau et Thann Cernay au titre de leur participation à l'OpenLab, au D723 imputation 74-311-7474-2367-371 du budget départemental.
- 5) Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € en faveur de la fondation SYRO D'ARTS pour l'organisation d'une exposition internationale d'arts. Cette subvention sera prélevée sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371 du budget départemental

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité